



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 31 mai 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale au sujet du Lycée technique pour professions de santé.

La profession d'infirmier joue un rôle important dans notre système de santé. Vu les besoins du secteur des soins qui explosent en raison de la croissance de la population, il est donc important d'investir dans l'éducation et la formation de la profession d'infirmier.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale :

- Dans la mesure où un nombre non-négligeable d'étudiants a des problèmes avec la langue véhiculaire qui est pour la plupart des branches le français, Monsieur le Ministre a-t-il déjà considéré d'ouvrir une filière allemande pour les lycées technique des professions de santé (LTPS) ?
Dans l'affirmative, peut-il nous fournir des informations supplémentaires ?
Dans la négative, quelles en sont les raisons ?
- Étant donné que les stagiaires-infirmiers travaillent en équipe et que le transport public n'est pas assuré 24/24 dans toutes les régions du pays, le nouveau LTPS à Strassen prévoit un internat proposant 35 chambres aux élèves majeurs et 14 chambres qui seront mises à la disposition des jeunes en difficulté.
Monsieur le Ministre, pour quelles raisons le nouveau Lycée à Ettelbruck n'est pas doté d'un tel internat ?
Quelles autres options existent pour offrir un logement aux élèves/ étudiants fréquentant le Lycée à Ettelbruck ?
- Monsieur le Ministre existe-t-il assez de places de stage pour les étudiants du LTPS dans les établissements hospitaliers ?
Le Ministre peut-il nous fournir des chiffres concernant l'offre et la demande de places de stage ?
- Selon nos informations, chaque année un nombre non négligeable d'étudiants du LTPS ne sont pas admis aux examens de fin d'études. Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer cette information ? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons ?

De quelle manière le Ministre envisage-t-il y remédier ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Martine Hansen.

Martine Hansen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 3 juillet 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3846 de Madame la Députée Martine Hansen

Ad 1)

Depuis sa création, le Lycée technique pour professions de santé (LTPS), qui est le seul lycée avec quatre centres de formation dans le domaine des professions de santé, offre quelques classes à régime linguistique spécifique en français. Les programmes de toutes les autres classes sont à régime linguistique germanophone. La langue véhiculaire de ces cours étant l'allemand, ce qui peut donc communément être considéré comme la filière « allemande », seulement le cours de COSPI (concept de soins et problèmes infirmiers) est enseigné en français. Vu que la plupart des terrains hospitaliers, qui accueillent les élèves et étudiants luxembourgeois en Soins Infirmiers, ont une orientation francophone, il importe de préparer les stagiaires du LTPS à la réalité du terrain professionnel.

Ad 2)

Le nouveau bâtiment du LTPS à Strassen pourra accueillir jusqu'à 1200 élèves et étudiants. De par les formations spécialisées et les stages cliniques suivis par les élèves et étudiants issus de tout le pays, la mise en place d'un internat s'est avérée nécessaire pour les élèves majeurs. Le Centre de formation Ettelbruck du LTPS est prévu pour un maximum de 430 élèves et étudiants dans les formations SI (Soins Infirmiers) et AS (aide-soignant) et accueille pour la plupart des candidats issus du Nord et de l'Ouest du pays. En cas de besoin, des chambres sont disponibles dans les internats de Diekirch (Jos Schmit) et d'Ettelbruck (Pensionnat Sainte Anne et Pensionnat Saint Joseph). Ceux-ci proposent également des chambres pour des séjours ponctuels ou de longue durée.

Ad 3)

Actuellement le LTPS est confronté à une diminution des places de stages disponibles surtout dans le milieu hospitalier, qui est le lieu de prédilection pour former les futurs infirmiers, mais également dans les institutions extrahospitalières. Ceci peut s'expliquer par des fusions et réorganisations d'institutions, par des situations de manque de personnel dans les hôpitaux ne permettant plus de garantir un encadrement efficace des élèves et étudiants, ou suite à des offres de stage pour des élèves étrangers ou d'autres formations (sapeurs-pompiers, etc.).

Ainsi, pour cette année scolaire, au LTPS à Luxembourg, 34 élèves de 1GSI (1^{ère} générale Soins Infirmiers) sur 140 n'ont pas trouvé de place dans des institutions hospitalières comme prévu par le programme Enseignement Clinique. Ces élèves ont dû être placés sur des terrains de longs séjours ou de soins à domicile.

Le même problème se pose pour les élèves aides-soignants, dont le seul et unique stage dans le contexte hospitalier lors de leur troisième année de formation va devenir facultatif, suite au manque de places de stage dans les hôpitaux.

Il faut également remarquer que la capacité et la volonté d'accueil concernant les élèves et étudiants du LTPS varie fortement selon les régions hospitalières du pays, comme le démontrent les chiffres ci-après :

1er Semestre 2016-2017					
Institution	Site	Nbre de lits	Nbre d'élèves/étudiants	Moyenne élèves/lits par Institution	Nbre de semaines
CHdN	Ettelbrück	275	118	0,3866	664
CHdN	Wiltz	82	20		91
CHEM	Dudelange	50	2	0,1993	10
CHEM	Esch	360	87		550
CHEM	Nieder Korn	202	33		139
CHL	Eich	579	39	0,2815	219
CHL	Centre		124		738
SCHUMAN	Bohler	68	18	0,2531	73
SCHUMAN	Sainte Marie	99	4		20
SCHUMAN	Kirchberg	345	90		547
SCHUMAN	Zitha	215	72		387

2ième Semestre 2016-2017					
Institution	Site	Nbre de lits	Nbre d'élèves/étudiants	Moyenne élèves/lits par Institution	Nbre de semaines
CHdN	Ettelbrück	275	179	0,6162	1176
CHdN	Wiltz	82	41		202
CHEM	Dudelange	50	10	0,3497	45
CHEM	Esch	360	139		983
CHEM	Niederkorn	202	65		340
CHL	Eich	579	92	0,5181	464
CHL	Centre		208		1301
SCHUMAN	Bohler	68	25	0,4814	124
SCHUMAN	Sainte Marie	99	13		80
SCHUMAN	Kirchberg	345	189		1059
SCHUMAN	Zitha	215	123		679

1er Semestre 2017-2018					
Institution	Site	Nbre de lits	Nbre d'élèves/étudiants	Moyenne élèves/lits par Institution	Nbre de semaines
CHdN	Ettelbrück	275	113	0,3725	585
CHdN	Wiltz	82	20		75
CHEM	Dudelange	50	3	0,1846	11
CHEM	Esch	360	78		354
CHEM	Niederkorn	202	32		99
CHL	Eich	579	27	0,3040	98
CHL	Centre		149		634
SCHUMAN	Bohler	68	8	0,2201	38
SCHUMAN	Sainte Marie	99	7		30
SCHUMAN	Kirchberg	345	86		333
SCHUMAN	Zitha	215	59		231

Comparaison				
Institut	1er Semestre 2016-2017		1er Semestre 2017-2018	
	Nbre élèves	Nbre semaines	Nbre élèves	Nbre semaines
CHdN	138	755	133	660
CHEM	214	699	113	464
CHL	163	957	176	732
SCHUMAN	184	1027	160	632

Ad 4)

Le LTPS organise deux sections qui mènent à un examen de fin d'études : la section SI (Soins Infirmiers) et la section SH (sciences de la santé).

En section SI, l'obtention d'une maîtrise des compétences en enseignement clinique, suite à des stages de sept semaines, avec un encadrement et une évaluation continue par des professeurs-infirmiers, est une condition d'admission à l'examen de fin d'études.

En première année de formation infirmière (2GSI), l'évaluation de l'enseignement clinique reste formative. En 2^e année (1GSI), certaines compétences des domaines du jugement professionnel, de la communication professionnelle, des prestations de soins et de l'engagement et actualisation sont évaluées d'une manière sommative, décisive pour la promotion, car elles sont des prérequis pour les deux années de formations BTS en Soins Infirmiers.

Environ 8 à 12% des élèves de la formation SI n'obtiennent pas la maîtrise des compétences visées : la majorité redoublent leur année, certains sont réorientés vers d'autres sections de l'ESG.

Concernant la 1GSH (Sciences de la Santé), la réussite d'un travail d'envergure constitue la condition d'admission à l'examen. Pour l'année scolaire en cours, un seul élève a échoué à son travail d'envergure. Les années précédentes, un à deux travaux n'obtenaient pas la moyenne requise.

Cette condition d'admission à l'examen sera abolie avec la nouvelle section SH, ou le travail d'envergure deviendra un travail personnel, réalisé en 2GSH et qui comptera comme toute autre discipline pour la promotion de l'année.



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse